

Comité de coordination de l'OMPI

**Soixante-dix-huitième session (51^e session ordinaire)
Genève, 21 – 29 septembre 2020**

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'APPEL DE L'OMPI

Document établi par le Directeur général

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de proposer au Comité de coordination de l'OMPI la désignation de Mme Joan Powers (États-Unis d'Amérique) et de M. Pierre Panchaud (Suisse) comme présidente et vice-président, respectivement, du Comité d'appel de l'OMPI, avec effet au 12 octobre 2020.

II. RAPPEL

2. Le Comité d'appel de l'OMPI est un organe administratif auquel participe le personnel pour lui donner des avis sur tout recours qu'un fonctionnaire, un ancien fonctionnaire ou le bénéficiaire dûment habilité des droits d'un fonctionnaire décédé peut former contre une décision rendue en vertu de l'article 11.4 ("Règlement formel des différends") du Statut du personnel ou une mesure disciplinaire prise en vertu de la disposition 10.1.2¹ du Règlement du personnel.

3. Conformément à la disposition 11.5.1 du Règlement du personnel, le président et le vice-président du Comité d'appel de l'OMPI sont désignés par le Comité de coordination de

¹ Voir l'article 11.5 du Statut du personnel.

l'OMPI pour un mandat de cinq ans, sur proposition du Directeur général après consultation du Conseil du personnel.

4. Avec effet au 12 octobre 2015, le Comité de coordination de l'OMPI a désigné M. Norbert Wülher président et M. Michael Bartolo vice-président² du Comité d'appel de l'OMPI. Leur mandat prendra fin le 11 octobre 2020. Bien que le mandat soit renouvelable une fois, tous deux ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas qu'il soit prorogé.

III. PROCÉDURE DE SÉLECTION

5. En janvier 2020, le Directeur général a mis en place un comité de sélection composé de trois membres de l'Équipe de haute direction, à savoir le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion, la directrice du Département de la gestion des ressources humaines et le conseiller juridique, pour mener à bien la procédure de sélection des nouveaux président et vice-président du Comité d'appel de l'OMPI.

6. Les termes de référence pour les postes de président et de vice-président au titre de services contractuels de personnes ont été publiés le 30 janvier 2020 sur la page de l'OMPI consacrée au recrutement, avec une date limite de candidature fixée au 20 février 2020.

7. Conformément à la disposition 11.5.1.b)1) du Règlement du personnel, le président et le vice-président du Comité d'appel de l'OMPI doivent avoir "une expérience du droit de la fonction publique internationale ou du droit administratif applicable" et ne doivent être "ni fonctionnaires ni anciens fonctionnaires du Bureau international depuis moins de 10 ans". En outre, le président et le vice-président doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais à l'écrit et à l'oral et, soit le président, soit le vice-président doit également avoir une excellente connaissance (à l'écrit et à l'oral) du français.

8. La procédure de sélection comportait une épreuve écrite, ainsi que des entretiens. L'épreuve écrite visait à évaluer les compétences des candidats en matière de rédaction juridique et leur connaissance du droit de la fonction publique internationale.

9. Les candidats proposés ont été sélectionnés sur la base des résultats de l'épreuve écrite et des entretiens, et compte tenu des exigences linguistiques pour les deux postes.

10. Conformément à la disposition 11.5.1b)1) du Règlement du personnel, le Conseil du personnel a été consulté sur les deux candidats qui sont proposés au Comité de coordination de l'OMPI dans le présent document. Le Conseil du personnel a également reçu des informations détaillées sur la procédure de sélection et sur les autres candidats. Le Conseil du personnel a présenté des observations à ce sujet et ne s'est pas opposé à la proposition.

IV. CANDIDATS PROPOSÉS

MME JOAN POWERS

11. Mme Joan Powers est ressortissante des États-Unis d'Amérique. Elle a intégré le Fonds monétaire international (FMI) en 1984 en tant que conseillère juridique et a occupé le poste de conseillère générale adjointe de 1996 à 2009, date à laquelle elle a volontairement quitté le FMI. Depuis lors, elle a réalisé diverses missions de conseil auprès de différentes organisations internationales et a publié plusieurs articles sur le droit administratif international.

² Voir les documents [WO/CC/71/5](#) et [WO/CC/71/7](#).

Au cours des deux dernières années, elle a également présidé la Commission de recours de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève.

12. Mme Powers est titulaire d'un doctorat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Pennsylvanie et d'une licence en histoire américaine de l'Université Brown.

13. De langue maternelle anglaise, elle a des notions de base du français.

M. PIERRE PANCHAUD

14. M. Pierre Panchaud est ressortissant suisse. Il a intégré la Banque des règlements internationaux en 1988 en tant que conseiller juridique et a occupé le poste de directeur juridique adjoint pendant deux ans jusqu'à sa retraite anticipée en novembre 2019. Depuis 2013, il dispense un cours de maîtrise à la Faculté de droit de l'Université de Bâle.

15. M. Panchaud est titulaire d'une maîtrise de droit de l'Université de Lausanne.

16. De langue maternelle française, il parle couramment l'anglais.

17. Le Comité de coordination de l'OMPI est invité à désigner, pour un mandat de cinq ans à compter du 12 octobre 2020,

*i) Mme Joan Powers
comme présidente du Comité
d'appel de l'OMPI et*

*ii) M. Pierre Panchaud
comme vice-président du
Comité d'appel de l'OMPI.*

[Fin du document]